

LE GARD

www.gard.fr



Veille Info Elus

N°13
Avril 2013

Veille juridique mensuelle destinée aux Conseillers généraux

Sommaire

Elus et personnels des collectivités	p.2
Administration générale	p.3
Informations techniques	p.4
Travaux parlementaires	p.4

**Direction des Affaires Juridiques
et de l'Assemblée Départementale**

Contact : Karine LOPEZ – Chargée de mission - ☎ 04 66 76 37 64

Elus et Personnels des collectivités

Statuts, élections...

- La réponse à la question écrite N°1576 du sénateur J.L MASSON publiée au J.O du 11 avril 2013 précise qu'à la suite de **l'élection d'un nouveau maire** la délégation initiale cesse de produire ses effets. Le conseil municipal doit donc prendre une délibération spécifique pour déléguer des compétences au nouveau maire.

- La version définitive de la Loi relative aux élections a été votée le 17 avril 2013. Après redécoupage des cantons, les futurs conseillers départementaux seront donc élus dans le cadre d'un scrutin majoritaire binominal mixte prévu tous les 6 ans (renouvellement de l'intégralité des assemblées à partir de 2015). A noter également la fixation du seuil à 1 000 habitants pour le scrutin de liste paritaire aux municipales et l'abaissement de 9 à 7 membres pour les conseils municipaux des communes de moins de 100 habitants. La liste des candidats aux sièges de conseiller communautaire figure de manière distincte sur le même bulletin que la liste des candidats au conseil municipal dont elle est issue dans les communes de plus de 1 000 habitants.

- Une circulaire du Ministère de l'Intérieur du 4 mars 2013 prolonge l'expérimentation en 2013 et 2014 de la substitution de l'entretien professionnel à la notation. A l'occasion d'un prochain projet de Loi, la **suppression de la notation** à compter de 2015 devrait être validée ainsi que la généralisation de l'entretien professionnel.

- Le 25 avril a été publiée une circulaire de la Direction générale des collectivités locales (DGCL) datée du 29 mars concernant le remboursement aux collectivités par l'Etat des indemnités versées aux régisseurs de polices municipales percevant le produit de contraventions. Les préfetures sont chargées de recenser les régies avant d'effectuer les remboursements.

Administration générale

Juridique, Commande publique, finances...

- Le 24 avril 2013, l'Assemblée Nationale a définitivement adopté la Loi ouvrant le **mariage aux couples de personnes de même sexe**. Le Conseil Constitutionnel aura jusqu'au 23 mai pour décider d'une éventuelle inconstitutionnalité. Les premières unions pourraient donc intervenir dès le mois de juin 2013.

- **Le Ministère de l'Education Nationale a installé le 23 avril 2013 un comité de suivi de la réforme des rythmes scolaires. Composé de 18 membres, ce comité devrait communiquer un 1^{er} point d'étape vers la fin juin et un autre en décembre 2013.**

- Une circulaire NOR INTB1305516C du 15 mars 2013 rappelle qu'un modèle de **devis-type pour les prestations funéraires** doit être disponible en mairie (affichage, site internet, copie aux demandeurs) afin d'aider les familles endeuillées à distinguer les prestations obligatoires des opérations optionnelles fournies par les opérateurs de pompes funèbres.

- La réponse à la question écrite N° 4483 du sénateur Claude DOMEIZEL parue au J.O du 11 avril 2013 rappelle que le comptable public ne peut pas exiger de l'ordonnateur la production d'une **attestation de mise en concurrence** pour les consultations d'un montant inférieur à 15 000 € HT.

- **La réponse du 2 avril 2013 à la question écrite N° 18834 du député Pascal TERRASSE précise que c'est à l'organe délibérant de la collectivité de désigner un représentant à la C.A.O d'un groupement de commande et non aux seuls membres de la C.A.O. Par contre, si une C.A.O a été créée par la collectivité, l'assemblée délibérante doit choisir son représentant parmi les membres de cette commission.**

- La Cour administrative d'appel de Lyon, dans un arrêt du 4 avril 2013, précise que l'acheteur public ne peut se soustraire aux exigences qu'il a lui-même fixées dans **l'avis d'appel public à la concurrence**. Ainsi, la mention dans l'avis d'une audition des concurrents impose à l'acheteur de procéder aux auditions nécessaires, sous peine de fausser la mise en concurrence.

- **Le décret N° 2013-315 du 15 avril 2013 valide les modalités de cession de terrains de l'Etat aux collectivités pour la construction de logements à un prix inférieur à leur valeur vénale (système de décote pouvant aller jusqu'à la gratuité). Il s'agit du premier décret d'application de la loi « Duflot » du 18 janvier 2013**

Informations techniques

Bâtiments, routes, environnement, réseaux divers....

- La Ministre de l'Ecologie, dans sa présentation du plan de mobilisation pour la **prévention des risques technologiques** effectuée le 11 avril 2013, a annoncé des dispositions concernant la prise en charge complémentaires des travaux imposés aux riverains. Les industriels, l'Etat et les collectivités locales pourraient financer jusqu'à 90% du coût (avec un plafond à 20 000 €) avec possibilité de dépasser le plafond pour les propriétaires aux revenus modestes.

Travaux parlementaires

Et actualités diverses

- Le conseil des Ministres du 24 avril 2013 a examiné les projets de lois sur la **transparence de la vie publique**. Les élus départementaux et régionaux ainsi que les exécutifs des communes et EPCI supérieurs à 30 000 habitants seront concernés par l'obligation de déposer une déclaration de situation de patrimoine en début et en fin de mandat auprès de la haute autorité de déontologie. Le non respect des obligations nouvelles pourra être sanctionné de 3 ans d'emprisonnement, d'une amende portée à 45 000 €, de peines d'inéligibilité, d'interdiction des droits civiques ou d'exercice d'une fonction publique.

- **Le Ministre de l'Education a annoncé l'enseignement de la morale laïque dans les établissements scolaires à compter de la rentrée de 2015 (1 heure hebdomadaire en primaire et au collège ; 18 heures annuelles au lycée).**